

Image not found or type unknown



Donation en cas de divorce avant 2005

Par **laurenromy**, le **28/10/2009** à **16:43**

Bonjour,

Dans le cas où la donation n'a pas été révoquée, quelle est la part revenant à l'ex conjointe ?
Et sur quoi porte la donation : bien immobilier et/ou financier ? Re merci